



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d'Etat Civil

Du 06 au 11 décembre 2021

Monsieur Veysel YILDIRIM

Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du
06 au 11 décembre 2021.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Monsieur *Veysel YILDIRIM*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Veysel YILDIRIM*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'Etat Civil du **06 au 11 décembre 2021.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

24 NOV 2021

Robert MÉNARD